

Compte rendu du conseil municipal du lundi 19 janvier 2026

Présents : Jean Paul FAURE, Marc LIOTARD, Colette LORME, Yves CHAUVIN, Annkatrin JEPSEN, Chantal MARCEL, Jérôme ROUX.

Procuration : Alain BERHAULT à Colette LORME.

Absent :

Ouverture de la séance du conseil municipal : 18h05

Colette LORME est désignée secrétaire de séance.

Signature de la feuille de présence : 18h06

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 8 décembre 2025

Adopté à l'unanimité

1 – Modification des statuts de la CCDB – Compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

M. le Maire, explique au Conseil Municipal que par délibération n°99/2025 du 11 décembre 2025, notifié le 16 décembre 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a approuvé la modification de ses statuts et plus précisément introduisant la compétence supplémentaire 8 - « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que cette prise de compétence est nécessaire pour la communauté de Communes puisse prendre en charge la gestion des sites d'escalade sur son territoire et que cette prise de compétence doit être approuvée par les conseil municipaux de la communauté de communes.

M. le Maire, donne lecture des nouveaux statuts.

Adoptée à l'unanimité

2 Signature d'une convention de fourniture de repas par la Commune de Montjoux

M. le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire au regard de la délibération 72 – 2025 du 8 décembre 2025 sur le choix du prestataire pour la fourniture des repas de la cantine de signer une convention de fourniture de repas avec la Commune de Montjoux à compter du 2 février 2026 jusqu'au au 31 décembre 2026. Celle-ci sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

M. le Maire, donne lecture de la convention.

Pour 7 abstention : 1

3 – Signature d'une convention de mise à disposition de deux réfrigérateurs avec la Commune de Montjoux

M. le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il a été convenu avec la commune de Montjoux, dans le cadre de la fourniture de repas par celle-ci, que la commune de Roche Saint Secret Béconne mette à disposition de la cantine de Montjoux deux armoires frigorifiques.

Dans ce cadre, M. le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition de deux réfrigérateurs appartenant à la commune de Roche Saint Secret Béconne.

M. le Maire, donne lecture de la convention.

Adoptée à l'unanimité

4 : Délibération qui annule et remplace la délibération 63 – 2025 du 3 novembre 2025 : Autorisation au maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit de :

- Mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- D'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Et sur autorisation de l'organe délibérant :

- D'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Afin de permettre d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, M. le Maire propose que le Conseil municipal l'autorise à engager, liquider et mandater, à partir du 1^{er} janvier 2026, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets de l'année 2025,

Soit $1\,144\,965,84 \text{ €} \times 25 \% = 286\,241,46$ répartis de la manière suivante :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 40 542.50 €
Chapitre 204 (subventions d'équipements versées) : 2400.00 €
Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 68 248.96 €
Chapitre 23 (immobilisations en cours) : 172 700.00 €
Chapitre 27 (autres immobilisations financières) : 2350.00 €

Cette proposition s'appliquera au Budget Général.

Pour 7 abstention : 1

5 – Attribution de la distinction honorifique de citoyen d'honneur à M. Gleyze Aimé

M. Le Maire expose au conseil municipal que :

Vu la réponse aux questions parlementaires au gouvernement par le ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales publiée au journal officiel le 25 aout 2009 :

« L'attribution du diplôme de citoyen d'honneur ne fait l'objet d'aucune disposition législative ou réglementaire. Le principe en la matière est donc un régime de liberté des communes ... »

Considérant que M. Aimé Gleyze, par son don conséquent et désintéressé à la commune en 2025 a montré un grand civisme et un bel engagement citoyen.

M. Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer un diplôme de citoyen d'honneur à M. Aimé Gleyze.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Aimé Gleyze qui a donné son accord pour être promu citoyen d'honneur de la commune et pour que le diplôme lui soit remis pendant les vœux du Maire le 13 février.

Adoptée à l'unanimité

6 – Questions diverses

- Jérôme Roux expose que les viticulteurs demandent le classement des communes concernées en « commune viticole ». Il suggère que Roche Saint Secret Béconne soit classée et identifiée commune viticole. Un courrier sera adressé aux mairies après les élections municipales.

- M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par la délibération 46-2025 du 7 juillet 2025, il a été mandaté par le conseil Municipal pour signer avec l'association « le cochonnet Rochois » un bail civil pour que celle-ci puisse disposer du cabanon édifié sur le terrain de boules dans le cadre de ses activités associatives, en particulier comme lieu de stockage et de détente pour ses adhérents et les joueurs de boules. L'édification de ce cabanon est faite par du travail bénévole de membres de l'association « le cochonnet Rochois », les matériaux ainsi que les services associés (pose d'un compteur électrique) sont à la charge de la commune.

Il informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier signé « le bureau de l'association » « le cochonnet Rochois » demandant que ce bail soit transformé en convention d'occupation du domaine public d'une durée de quinze ans. Les principaux arguments motivant cette demande de changement sont l'important travail bénévole fourni par les adhérents, la nécessité de ce cabanon pour les diverses activités proposées par l'association, le risque de remise en cause à chaque changement de municipalité.

M. le Maire indique qu'il n'est pas favorable à cette substitution pour les raisons suivantes :

- le bail civil proposé est un bail de trois ans renouvelable par tacite reconduction, ce qui signifie que ce bail continuera tant qu'il ne sera pas dénoncé par une des parties, la mairie ne pouvant le mettre en cause que tous les trois ans. Il peut donc perdurer autant que l'association « le cochonnet Rochois ».

- rien n'assure que l'association « le cochonnet Rochois » ait une pérennité de 15 ans.

- Si aujourd'hui la commune travaille en bonne intelligence et en confiance avec l'association « le cochonnet Rochois », ses membres, son bureau et son président, il est possible que dans les prochaines années, ses membres et surtout son bureau change et prenne des positions ou engage des actions considérées comme néfastes par la municipalité. Celle-ci doit donc garder un pouvoir de négociation vis-à-vis du bureau de l'association.

Il demande leur avis aux membres du Conseil Municipal qui entérine ses arguments.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux du Maire, qu'il préfère appeler vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 13 février à 18h30 à la salle des fêtes. Il rappelle qu'il s'agit des derniers vœux de la mandature et demande à tous les conseillers qui le pourront d'être présents. Il indique le programme : prise de parole du Maire, prise de parole des conseillers qui le souhaitent, présentation des nouveaux habitants, questions ou remarques de la salle, remise de diplôme de citoyen d'honneur à Aimé Gleyze, chanson la cansoun de Roche Saint Secret Beconne, concert du groupe « Si Kaj Li », puis buffet convivial.

- Entretien des chemins : Vincent et Jérôme Roux vont retaper le chemin qui monte au col de la Vergne. Marc Liotard et Colette Lorme vont monter avec Alberto Matos pour évaluer la possibilité de reprendre le sentier du GR depuis la chapelle de Saint Secret en direction de Béconne.

Fin du Conseil Municipal : 19h25.

Le Maire,

Marc LIOTARD



Les conseillers municipaux

